CAP (Métiers de la fonderie)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capfonderie.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MÉTIERS DE LA FONDERIE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE GÉNÉRALE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

ent : 3 pour l'épreuve regroupée UG1 ; aucun coefficient propre à l'EMC Durée : 2

Le candidat présente la liste de six documents qu'il a choisis, conformément aux modalités de l'épreuve. Les documents du dossier ci-joint servent de supports à la présente situation.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse critique d'un document historique (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse géographique d'un territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Étude d'une situation civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : TERRITOIRE DE VAL-DES-FORGES, SECTEUR INDUSTRIEL FICTIF

L'enseignement moral et civique est évalué à l'oral dans le cadre de l'épreuve regroupée de français, histoire-géographie et EMC. Le candidat présente la liste des six documents qu'il a choisis, répartis entre les thèmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Le thème est tiré au sort. La durée totale est de 15 minutes : 5 minutes de préparation, puis 10 minutes de présentation et d'échange avec l'examinateur.

Les trois parties ci-dessous constituent des critères de lecture et d'évaluation du travail oral, et non trois épreuves écrites successives. Le barème présenté est ramené à 20 points. Le candidat s'appuie sur le document associé au thème tiré au sort et mobilise, lorsque cela est pertinent, les repères et notions des autres disciplines.

Les documents DT 1 et DT 2 fournissent des supports pour analyser les libertés, l'organisation d'un territoire et les responsabilités des citoyens. Le candidat doit distinguer les informations du document, leur interprétation et son jugement argumenté.

PARTIE 1 : Analyse critique d'un document historique (9 points)

Situer une source, en analyser le contenu et en apprécier la portée

À partir du document DT 1, présentez la source et construisez une analyse organisée. Vous pouvez vous appuyer sur les questions ci-dessous pour structurer votre prise de parole.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, la date et l'auteur collectif du document DT 1. Situez son adoption dans le contexte politique français de 1789.

1.2 (3 points) Expliquez, en vous appuyant sur les formulations du document, les libertés et les limites évoquées dans les articles 10 et 11.

1.3 (2 points) Montrez en quoi cette source peut être utile pour comprendre les principes d'une société démocratique. Distinguez ce que le texte affirme de ce qu'il ne permet pas, à lui seul, de savoir.

1.4 (2 points) Présentez un lien pertinent entre les libertés énoncées dans le document et une notion ou un repère d'histoire, de géographie ou d'EMC étudié dans le cadre de l'épreuve.

PARTIE 2 : Analyse géographique d'un territoire (7 points)

Lire des données spatiales et expliquer des inégalités d'accès aux services

À partir des données du document DT 2, formulez une réponse organisée à la question : en quoi la localisation des services et les conditions de déplacement peuvent-elles créer des différences d'accès entre les habitants d'un même territoire ?

FormaV - document d'entraînement non officiel

Données territoriales de Val-des-Forges

Commune	Population	Distance au centre de santé le plus proche	Part des ménages sans voiture
Forges-Centre	8 200 habitants	2 km	18 %
Rivière-Haute	3 100 habitants	14 km	31 %
Bois-des-Landes	1 700 habitants	22 km	38 %

Situation fictive constituée pour le sujet. Les distances sont mesurées depuis le centre de chaque commune.

2.1 (2 points) Relevez deux différences entre les communes à partir du document DT 2. Citez les données utilisées.

2.2 (3 points) Expliquez comment l'éloignement du centre de santé et la part des ménages sans voiture peuvent se combiner pour compliquer l'accès aux soins. Appuyez votre réponse sur au moins deux communes.

2.3 (2 points) Proposez une mesure d'aménagement ou de service susceptible de réduire ces écarts. Justifiez votre proposition et indiquez une limite ou une condition de sa mise en œuvre.

PARTIE 3 : Étude d'une situation civique (4 points)

Liberté d'expression, égalité et responsabilités dans une situation de travail

Étudiez la situation présentée dans le document DT 3. Construisez une réponse argumentée en mobilisant les principes et valeurs de la République qui sont pertinents.

3.1 (1 point) Identifiez le problème civique soulevé par la situation et les personnes concernées.

3.2 (2 points) Expliquez comment concilier la liberté d'expression avec le respect des personnes, l'égalité et les responsabilités de chacun. Appuyez votre réponse sur le document DT 1 ou sur une notion d'EMC.

3.3 (1 point) Proposez une démarche de dialogue ou de recours adaptée à la situation, en précisant pourquoi elle est préférable à une réponse discriminatoire ou violente.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLES 10 ET 11

Source historique : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Extrait des articles 10 et 11.

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Source : texte de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

DT 2 : DONNÉES TERRITORIALES DE VAL-DES-FORGES

Les données ci-dessous décrivent trois communes d'un territoire fictif. La distance est mesurée entre le centre de chaque commune et le centre de santé le plus proche. La part des ménages sans voiture est exprimée en pourcentage de l'ensemble des ménages de la commune. Ces données permettent de comparer les situations, mais ne décrivent pas à elles seules les horaires de transport, les revenus des habitants ni la qualité des services.

Population et accès au centre de santé

Commune	Population	Distance au centre de santé le plus proche	Part des ménages sans voiture
Forges-Centre	8 200 habitants	2 km	18 %
Rivière-Haute	3 100 habitants	14 km	31 %
Bois-des-Landes	1 700 habitants	22 km	38 %

Données fictives établies pour le sujet.

DT 3 : SITUATION CIVIQUE : ÉCHANGES SUR UN ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Dans un atelier de fonderie, une salariée publie sur l'espace numérique de l'équipe une remarque sur la répartition des tâches et demande que les consignes soient expliquées à tous de la même façon. Un collègue répond par une insulte liée à son origine. Un responsable propose ensuite de supprimer toutes les publications de l'équipe afin d'éviter les désaccords.

FormaV - document d'entraînement non officiel

La situation ne précise ni le règlement de l'entreprise ni les échanges antérieurs. Il appartient au candidat de distinguer les faits donnés des éléments qui nécessiteraient une vérification.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : repères des documents DT 1 et DT 2

À RENDRE AVEC LA COPIE

Le candidat complète les cases marquées « ... » pendant sa préparation si cela l'aide à organiser sa présentation orale. Ce document ne remplace pas la présentation orale.

Tableau de repérage chronologique et territorial

Document	Repère ou donnée	Ce que cela permet d'établir
DT 1	Date d'adoption : ...	Contexte historique : ...
DT 1	Article 10 : ...	Liberté ou limite évoquée : ...
DT 1	Article 11 : ...	Liberté ou responsabilité évoquée : ...
DT 2	Commune la plus éloignée du centre de santé : ...	Distance : ...
DT 2	Commune où la part des ménages sans voiture est la plus élevée : ...	Part : ...

Compléter les cases laissées en pointillés.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.